

## L'ACTU DU MOMENT : LE PORTAIL DOCUMENTAIRE

Informier et sensibiliser sont deux missions importantes du CAUE.

Sensibiliser le public à l'architecture, à l'urbanisme, à l'environnement et au paysage à travers un centre de documentation permet au plus grand nombre (élus, particuliers, enseignants, étudiants, professionnels) de bénéficier de toutes ses ressources accumulées ou capitalisées depuis plus de trente ans sur le territoire mosellan.



Cette année, le CAUE de la Moselle ouvre son portail web.

Depuis notre site internet [www.caue57.com](http://www.caue57.com), onglet Documentation, vous pouvez accéder à la base documentaire du CAUE composée de 3200 ouvrages, près de 16000 images et 550 études et 1730 conseils réalisés par le CAUE.



Les collectivités adhérentes pourront télécharger les conseils et études réalisés par le CAUE sur votre territoire et visualiser les images sur sa propre commune.

Chacun pourra effectuer sa propre recherche puis venir consulter le fonds documentaire.

Bonne découverte à tous !

## Accueil :

17 Quai Wiltzer 57000 Metz, 4<sup>ème</sup> étage - bureau 426  
Les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

## Contact :

[patricia.garbe@caue57.com](mailto:patricia.garbe@caue57.com) - 03 87 74 46 66

> *Editorial*

Madame, Monsieur,  
Chers adhérents,

Fort du succès rencontré lors de la première édition de cette lettre d'informations, c'est avec un réel plaisir que je vous propose le premier numéro de l'année 2019. Au travers de ses actions de formation, d'information et de ses publications, le CAUE de la Moselle participe, à son échelle, à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité de notre département.

Fin 2018, vous avez été destinataire de la publication sur les Usoirs en Moselle, vous informant sur les aspects historiques et juridiques de cette spécificité lorraine qu'est l'usoir. Jusqu'au 2 avril prochain, vous pouvez faire acte de candidature pour l'appel à projet lancé pour la préservation des haies champêtres ; toutes les informations sont reprises en dernière page de cette lettre. Le jeudi 25 avril, inscrivez-vous à la journée sur la redynamisation des centres-bourgs à Joinville (52), et partagez ainsi le retour d'expérience de ce petit village qui a mis en place une stratégie permettant d'agir, en cohérence, sur le logement, le commerce, les espaces publics, le patrimoine bâti et naturel dans le but de regagner de l'attractivité. Le mardi 21 mai, une formation sur les PLU, PLUi sera proposée. Les objectifs seront d'expliquer le contenu et les enjeux de la réforme afin de rassurer les décideurs locaux et d'entendre également le témoignage d'élus.

C'est grâce au soutien du Conseil d'Administration et au professionnalisme de l'équipe du CAUE qu'il m'est possible de vous présenter le programme du premier semestre de l'année. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Ginette MAGRAS  
Conseillère Départementale - Présidente du CAUE

Madame, Monsieur,

Comme vous pouvez le constater, le CAUE vous propose régulièrement de partager des retours d'expériences d'autres collectivités, et de travailler sur des exemples de projet qui ont fait leurs preuves. Trop souvent, les projets des collectivités ne sont pas simples à mettre en œuvre, parce qu'elles partent de rien ou peu, et sur des évolutions complexes à mener car liées à la réglementation.

C'est pourquoi, il nous a semblé essentiel de vous faire partager régulièrement les expériences et exemples positifs d'autres collectivités.

Ainsi, le CAUE vous informe sur la question de la revitalisation des centres-bourgs, ou encore sur le sujet épineux des PLUI, sur lesquels il faut :

- mener, à la fois une réflexion avec beaucoup de concertation afin que la commune continue à fixer ses orientations d'urbanisme,
- permettre à la commune d'avoir une vision à une échelle plus élargie, car le développement des uns a des conséquences sur les besoins d'équipements publics des autres.

Par conséquent, n'hésitez pas à nous interpellier sur les sujets dont vous aimeriez que le CAUE se saisisse.

Le CAUE est votre outil, à l'écoute des vos besoins.

Arnaud SPET  
Directeur du CAUE

### L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Depuis les lois de décentralisation, l'augmentation du nombre de communes compétentes en urbanisme et la montée en puissance des intercommunalités ont profondément modifié le contexte en ce qui concerne l'instruction des demandes d'urbanisme relevant du droit des sols.

Dans ce cadre, le CAUE aide les collectivités à assumer directement la gestion de leurs compétences en mettant à disposition les conseils d'un architecte-conseiller.

#### LA MISSION D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE

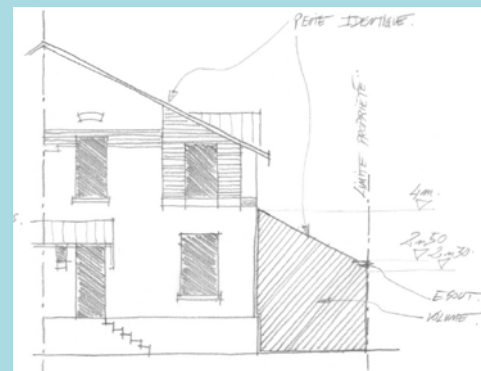
Elle fait l'objet d'une convention annuelle ou pluriannuelle avec la collectivité demandeuse (structure intercommunale ou commune).

Le principe est d'assister les élus dans leur prise de décisions sur les demandes d'urbanisme, de fournir aux particuliers et maîtres d'ouvrage publics les orientations et les conseils en amont permettant d'améliorer la qualité de leur projet, d'assurer une cohérence générale à l'échelle du territoire.

Pour mener à bien sa mission, **le CAUE privilégie la concertation** avec les administrations, les collectivités, les professionnels et les particuliers lors de permanences de proximité.

La présence régulière d'un architecte-conseiller a ainsi pour objectif :

- **d'assister le service instructeur** de la collectivité dans l'analyse des dossiers liés aux droits des sols (PC, DP, permis d'aménager...) en formulant un avis sur l'aspect architectural et urbain du projet, ainsi que sur son insertion dans le site ;
- **de conseiller les élus locaux** dans la mise en place des projets communaux ou intercommunaux (construction ou réhabilitation des bâtiments communaux, création de lotissements, requalification d'espaces publics, suivi de campagne de ravalements...);
- **de conseiller les habitants du secteur et les professionnels de l'acte de construire** sur tous types de projets (constructions neuves, réhabilitation, extension, ravalement, commerces...).



*Fort de sa connaissance du contexte local et des réglementations à respecter, l'architecte-conseiller oriente le projet au mieux pour les usagers et pour la collectivité, tout en anticipant les éventuels problèmes qui pourraient se poser au stade de l'instruction du dossier.  
Il propose également une médiation avec les solutions adaptées suite à un refus.*

## VAUDRECHING : Stratégie de densification urbaine dans le centre du village

La mission confiée au CAUE fait suite à une **convention cadre quadripartite** entre la commune, la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières qui l'accompagne, le CAUE et MATEC.

### LA DEMANDE INITIALE

La commune souhaite mener une réflexion sur deux sites du cœur village : l'ancienne Mairie et une école. Les objectifs sont multiples et touchent tant à la **densification du tissu urbain**, qu'aux **espaces publics** et la **fonctionnalité globale** du secteur.

### L'APPORT DU CAUE

Pour cette mission, l'objectif du CAUE est en premier lieu d'apporter une **vue d'ensemble** sur le centre de la commune et ainsi proposer au maire une **vision prospective** de son territoire. Les schémas de principes directeurs établis suggèrent une **stratégie de développement en deux temps, à court et à moyen/long termes**. Ce travail permet ainsi d'aider la commune à

hiérarchiser les travaux à engager et à **anticiper les décisions** à prendre au niveau de son document d'urbanisme (droit de préemption), les éventuelles acquisitions ou ventes foncières. Il s'agit d'un **regard neuf et neutre** sur le fonctionnement global du cœur village et son évolution : circulation, stationnement, qualité du cadre de vie, parcelles à bâtir, ...

Le CAUE amène également aux élus son expertise dans l'évaluation de l'**intérêt patrimonial** des bâtiments pour l'aider à décider de la démolition, reconversion ou vente.

### LA PRESTATION DU CAUE

Un **document argumenté et illustré** avec une partie analytique sur l'existant et une partie sur les potentialités et principes d'aménagement.

Le CAUE **rencontre** également les élus afin **d'échanger** sur les principes d'aménagement et trouver ensemble, **les solutions les plus adaptées** aux besoins de la commune.

En complément, MATEC réalise une estimation financière par phase.



## LES USOIRS EN MOSELLE

Spécificité des villages lorrains, l'usoir est la portion de terrain qui s'étend entre la voirie et les façades des maisons. Cette publication, éditée par le CAUE, informe sur les aspects historiques et juridiques, les recommandations générales pour l'aménagement des usoirs et sur les actions d'accompagnement complémentaires qui peuvent être menées.

*Disponible gratuitement sur simple demande.*

## PLUS, PLUS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

En partenariat avec le Département de la Moselle et la DDT de la Moselle, le CAUE propose une demi-journée de formation le mardi 21 mai après-midi, sur ce thème, à destination des élus. Les objectifs sont d'expliquer de manière pragmatique le contenu et les enjeux de la réforme, afin de rassurer les décideurs locaux et les inciter à prendre pleinement part au mouvement de l'intercommunalité engagé sur le territoire.

## LA REDYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS

La revitalisation des centres bourgs et villages est l'un des enjeux majeurs du territoire.



Le CAUE propose le **jeudi 25 Avril 2019** une journée sur le partage d'expérience dans la commune de Joinville en Haute-Marne, à destination des élus et de leurs services. L'objectif sera de comprendre la stratégie globale mise en place à l'échelle de ce petit bourg afin de regagner de l'attractivité.

*Pour ces deux manifestations, renseignements et inscriptions au CAUE de la Moselle, 03 87 74 46 06, [www.caue57.com](http://www.caue57.com)*

# APPEL À PROJET : PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

Dans le cadre de son accompagnement en matière de projets à caractère paysager et environnemental, le CAUE de la Moselle souhaite encourager la préservation du maillage de haies champêtres et la plantation de haies.

Les haies constituent un patrimoine naturel important du fait qu'elles apportent une réponse à diverses problématiques environnementales et agricoles du fait de leurs influences du point de vue des notions relatives à l'écologie, à la qualité des paysages et à l'agronomie.

## OBJECTIFS :

Notre volonté est de soutenir des projets de plantation de haies champêtres remplissant au minimum un des objectifs suivant :

- rôle écologique (biodiversité, restauration des continuités écologiques, développement de la faune auxiliaire des cultures),
- rôle anti-érosion (prévention de l'érosion des sols),
- rôle de rétention et de filtration de l'eau (prévention des inondations à l'aval et amélioration de la qualité de l'eau),
- rôle d'élément constitutif de la Trame Verte et Bleue (TVB).

Les candidatures doivent d'être déposées par une collectivité (communes ou communautés de communes), avant le 2 avril 2019.

Elle pourra y associer d'autres partenaires tels que :

- les propriétaires,
- les agriculteurs,
- les associations environnementales.

## SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LE CAUE :

Le CAUE propose d'accompagner le porteur de projet dans les étapes suivantes :

- réalisation d'une analyse paysagère et écologique succincte du territoire au sein duquel le projet viendra s'inscrire,
- réalisation d'un inventaire botanique sommaire des plantes constitutives des haies existantes sur le territoire,
- définition des lieux disposés à recevoir des projets de plantations de haies,
- établissement du projet de plantation au travers de l'élaboration d'un listing de végétaux adaptés et des plans de plantations,
- accompagnement technique au moment du choix des végétaux en pépinière, l'accompagnement à la mise en œuvre d'une première haie,
- accompagnement à la recherche de partenaires financiers.



Avec le soutien du Département de la Moselle



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

17 quai Wiltzer • 57 000 METZ • tél : 03 87 74 46 06 • fax : 03 87 74 75 74  
email : contact@caue57.com • www.caue57.com

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h00